DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

"La Glaneuse" à Lille

La première représentation eut lieu hier au Grand-Théâtre devant une salle comble et enthousiaste. — Ce fut un triomphe pour les auteurs et les interprètes.

La première de « La Glaneuse » fut hier, au Grand-Théâtre, un très gros succès.

Le livret de M. Arthur Bernède et Paul de Choudens est clair, pittoresque, plein de vie, de passion et de lyrisme. En voici le thème :

Acte I. — Le fermier Didier, autrefois, a chassé sa femme, dont il avait eu à souffrir ; il ne sait ce qu'elle est devenue. Son fils, Pierre, devient amoureux de la jolie Suzel, fille du père Muller, et le mariage aura lieu prochainement, après la moisson. Mais un ouragan formidable détruit les récoltes du père Muller, qui se trouve ruiné du coup ; la rumeur publique accuse une femme, récemment arrivée dans le pays, de lui avoir jeté un sort. Or, cette sorcière « La Glaneuse » est précisément l'ancienne femme du fermier Didier.

Acte II. — A la suite de la ruine de Muller, Didier reprend sa parole. Malgré l'amour de son fils Pierre pour Suzel, il refuse son consentement au mariage projeté.

Acte III. — La Glaneuse a pitié de son fils qui souffre ; elle lui révèle qu'elle est sa mère. Elle va trouver Didier et lui promet de quitter le pays pour toujours s'il consent à faire le bonheur des deux jeunes gens. Didier, enfin, se laisse fléchir ; il autorise le mariage et pardonne à sa femme.

Sur ce thème champêtre, fait de vérité humaine et d'émotion prenante, un jeune musicien, tout de sincérité et de probité, a écrit une partition facile et généreuse, ardente et harmonieuse. M. Félix Fourdrain nous donne de la vraie musique de théâtre, qui porte sur le public et l'empoigne ; tout y concourt à la réalité de l'action, chœurs variés et mouvementés, phrases musicales sans vains ornements et disant bien ce qu'elles ont à dire, orchestre ajoutant à tout cela son commentaire descriptif et sentimental.

Toute l'œuvre est établie sur quelques thèmes principaux ; celui de la Glaneuse, celui des biés dorés, celui de l'amour des deux jeunes gens. A côté de ces thèmes, nous citerons la belle symphonie de l'orage, puis le réveil de la nature, et tant d'autres pages encore, pleines de tendresse, de mélodie agréable, de jeunesse, et même de vigueur ! L'orchestration est fort habile et joliment colorée ; on y retrouve, judicieusement employés, les procédés chers à nos véristes, et par cela même M. Fourdrain peut prendre place à côté de Bruneau, Charpentier, Puccini, etc.

L'interprétation a satisfait et les auteurs, présents à la représentation, et les habitués, venus fort nombreux aux belles places, Le rôle de la Glaneuse est chanté par Mme Sancya, tout-à-fait remarquable de sincérité dramatique ; elle clame avec grandeur l'apostrophe à la Montagne du 1er acte, elle est tendrement émouvante au 2e, et extrêmement pathétique au 3e.

Suzel, le rayon de gaîté de la pièce, c'est Mme Vogel. L'enfant gâtée du public lillois. Toujours même d'accent et charmante, simple, touchante et sincère en son exquise jeunesse, elle fut adorable.

M. Borelli, le ténor bien connu, a longuement triomphé : chanteur très sûr et comédien parfait, il a été fougueux, vibrant, amoureux, filial, et imprégnant dans ses accents, de joie comme de détresse, il a rendu son Pierre en véritable artiste. M. Noël Bass est un Didier. A la face largement étamée, à l'organe généreux, M. Laborde, un Mohier impressionnant de justesse, de grandeur et de simplicité. Les autres interprètes ont servi l'œuvre avec la même conviction, et les nombreux petits rôles sont tenus de façon très suffisante.

Les chœurs, bien en voix, participèrent activement et utilement à l'action ; le ballet, finement réglé, est dansé à ravir. Nos musiciens d'orchestre, enfin, qui méritent tous nos éloges ont fait lumineusement ressortir tous les dessins symphoniques de cette belle palette orchestrale ; il y aurait bien à noter encore parci par-là quelques bavures, un manque de légèreté et de délicatesse dans certaines phrases, des mouvements trop variés dans les danses, des rentrées se produisant un temps ou deux trop tôt et coupant l'effet du chanteur ; mais ce sont là des vétilles qui doivent disparaître demain.

Un gros effort a été réalisé en ce qui concerne la mise en scène, fort bien réglée par M. Bardon. Avec les ressources du magasin, la direction a su réaliser trois décors intéressants : Au 1er, la scène de l'incendie des meules de blé, qui le termine, a produit un gros effet ; au 2e le lointain montagneux, joliment éclairé en ses tons violacés, et au 3e, le lever du jour dans la montagne, très bien amené.

Le public a longuement ovationné les artistes ; à la fin de chaque tableau, le rideau a dû se relever quatre à cinq fois. Après le dernier acte, toute la salle debout, a réclamé les auteurs et MM. Fourdrain et Bernède, traînés sur la scène, furent longuement ovationnés par la foule enthousiaste.

« La Glaneuse » aura de nombreux lendemains.

P. C.

A LILLE

La remise des décorations du Premier-Janvier

Devant toutes les troupes de la garnison, le général en chef décore les officiers et les sous-officiers récemment promus.

Jeudi, à une heure de l'après-midi, a eu lieu sur l'Esplanade en présence de toutes les troupes de la garnison et de nombreux officiers de réserve, la remise des distinctions accordées à l'occasion du 1er janvier.

Les troupes étaient sous le commandement du général Prévost, gouverneur de la place, rangées dans le même dispositif que pour la revue du 14 juillet : une première ligne des unités d'infanterie, la seconde formée par le 6e chasseurs à cheval, le train et les brigades à cheval de gendarmerie.

Le général Davignon, commandant en chef, suivi d'un brillant état-major, a passé la revue puis remis les décorations suivantes :

Officier de la Légion d'honneur, le lieutenant-colonel Lugnier, commandant le 1er escadron du train des équipages.

M. Peuchot, officier d'administration principal à l'état-major du 1er corps d'armée.

Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Valot, capitaine au 1er escadron du train ; Gaffet, capitaine de gendarmerie, à Lille ; Mesmacre, officier d'administration du 1er corps (intendance) ; Letroane, officier d'administration, commandant la 1re section d'infirmiers militaires, à Lille ; Auguste Bonte, maire de Lambersart, capitaine d'artillerie territoriale, au service d'état-major de la 1re région ; Vrolant, chef de bataillon au 1er régiment territorial d'infanterie.

Médaille militaire : MM. Letévé, adjudant au 43e ; Croze, maréchal des logis-trompette au 6e chasseurs à cheval ; Fournier, gardien de batterie, à Lille ; Ventrillard, ex-adjudant au 40e d'infanterie, à La Marlière (Tourcoing) ; Mehaye, maréchal des logis de gendarmerie, à La Madeleine ; Cools, ancien soldat au 1er régiment étranger, demeurant à Lille.

Un brillant défilé — où l'attitude martiale des bleus, dont c'était la première sortie en masse, fut très remarquée — a clôturé la cérémonie.

Nouvel accident mortel aux mines de Lens

Un tué. — Un blessé

UN OUVRIER MINEUR TROUVE LA MORT EN VOULANT SECOURIR UN DE SES CAMARADES EN DANGER

Nous avons signalé hier la mort tragique du jeune manœuvre, Ernest Padé, survenue au numéro 6 des mines de Lens, à Haisnes-lez-La Bassée.

Un nouvel et dramatique accident qui a eu également des suites mortelles, vient de se produire à la fosse numéro 3, située au centre même de Liévin.

Dans la nuit du 5 au 6 janvier, vers minuit et demi, les ouvriers François Villette et Jules Théry étaient occupés à un rochage, lorsque au moment où Villette coupait un bois, les « mézières » partirent, produisant un éboulement sous lequel fût pris l'infortuné Villette.

Aussitôt et avec beaucoup de courage, Jules Théry donna l'alarme et se porta au secours de son camarade, essayant de le dégager. Malheureusement, une lourde pierre se détacha et vint atteindre à la tête le courageux sauveteur qui fut tué sur le coup.

Jules Théry n'avait que 23 ans. Célibataire, il demeurait avec sa sœur, rue Chevreul, 9.

Quant à Villette il a pu être dégagé et remonté vivant au jour. Il porte sur tout le corps de sérieuses contusions et son état paraît grave. Après avoir reçu les premiers soins, il a été transporté à son domicile, rue Montgolfier, 11.

A ROUBAIX

Terrible explosion dans une usine

Un tuyau à vapeur explose. — Quatre ouvriers sont cruellement brûlés. — L'un d'eux succombe à l'hôpital après une journée d'agonie.

Un terrible accident qui a fait quatre victimes s'est produit hier matin à l'usine Boulangé, au Nouveau Roubaix.

Il était huit heures moins un quart environ, deux ouvriers de la maison Detroyer-Perier et Bataille, chaudronniers, rue Ma Campagne, François Fierens, domicilié rue J.-B. Notte, âgé de 19 ans, et Edouard Vermersch, âgé de 25 ans, demeurant rue Wallon, cour Chevalier, 2, se trouvaient sur la plate-forme de la salle des générateurs, occupés à monter un tuyau sur la valve d'un dome, valve de 11 centimètres de diamètre.

Ils étaient tout à leur travail et près d'eux se tenaient M. Charles Declercq, contremaître, âgé de 48 ans, demeurant rue Moissonnier, 3, et Alphonse Willaumez, âgé de 41 ans, concierge et ouvrier de l'usine.

L'EXPLOSION

Tout à coup, au moment exact où ils approchaient le tuyau de la valve une explosion se fit entendre et la vapeur jaillit. Le clapet qui ferme la valve venait de sauter.

Connaissant la maison à fond, Charles Declercq et Alphonse Willaumez se précipitèrent vers l'une des sorties — il n'y en a deux — et se trouvèrent presque sains et saufs dans la cour.

Il n'en fut pas de même des deux chaudronniers qui, ne sachant de quel côté sortir, aveuglés et horriblement brûlés par la vapeur auraient infailliblement péri si l'ordre n'eut été immédiatement donné de vider la chaudière de sa vapeur par toutes les ouvertures possibles.

Quand ce fut terminé, on les retrouva. Ils étaient en déplorable état.

LES VICTIMES

François Fierens était couché sur le plancher, son corps ne formait plus qu'une immense plaie. Vermersch portait de profondes brûlures aux jambes et aux bras.

On s'empressa de faire quérir des docteurs ; il en vint deux qui examinèrent les malheureux chaudronniers et les firent transporter en toute hâte à l'hôpital de la Fraternité.

Les deux autres victimes de l'accident sont plus légèrement brûlées.

Charles Declercq a été atteint à la main droite par la vapeur ; Alphonse Willaumez à la figure et à la main.

MORT DE FIERENS

A la dernière heure, nous apprenons que le malheureux Fiérens a succombé à l'hôpital aux suites de ses atroces brûlures.

A ASCQ

Une fabrique de chicorée incendiée

CENT MILLE FRANCS DE DEGATS

Un incendie qui a pris en peu de temps des proportions considérables, a détruit en partie, l'avant-dernière nuit, l'importante fabrique de chicorée Beaucamps père et fils, située entre la rue Nationale et les rues Marceau et Carnot.

L'ALARME

Vers onze heures et quart, l'un des deux veilleurs de nuit, M. Verbaert, eut son attention attirée par une épaisse fumée qui filtrait dans la tourelle. Sans tarder, il avisa son collègue, M. Jules Baert, qui se trouvait dans une pièce à proximité.

A ce moment, une vive lueur envahissait toute la partie du second étage et les flammes s'élançaient vers le faîte du bâtiment. L'incendie s'était déclaré dans la tourelle et les matériaux, flambant de toutes parts, menaçaient de s'écrouler sous l'action du feu.

Les deux gardiens de nuit s'empressèrent d'aller prévenir les patrons. Peu de temps après, la sirène de l'établissement jetait dans la nuit des cris de détresse à la population plongée dans le sommeil.

LES SECOURS

Les pompiers arrivèrent aussitôt avec leur matériel et attaquèrent vigoureusement l'incendie.

Ils mirent la pompe en batterie dans la cour de l'établissement et concentrèrent tous leurs efforts du côté des ateliers de constructions mécaniques qui étaient surtout menacés.

Vers deux heures du matin, ils avaient circonscrit l'incendie et tout danger de propagation avait disparu.

LES DEGATS

Les dégâts sont évalués à cent mille francs environ.

La gendarmerie de Lannoy est descendue sur le théâtre de l'incendie afin de procéder à une enquête sur les circonstances du sinistre. Jusqu'ici, il n'a pas été possible de découvrir la cause de l'incendie. Cependant, il y a tout lieu de croire qu'elle réside dans l'échauffement des marchandises préparées.

L'établissement de MM. Beaucamps père et fils occupait une quarantaine d'ouvriers. Une douzaine d'entre eux travaillaient momentanément à la préparation des cossettes de chicorée. Il est très probable que ces derniers devront subir un chômage plus ou moins long.

A Loison-sous-Lens

UN DRAME CONJUGAL

Un mari jaloux tire des coups de revolver sur sa femme. — Il s'enferme dans sa cave où la gendarmerie l'assiège et le fait prisonnier.

La cité du numéro 8 des mines de Lens qui était ensanglantée, il y a quelques semaines par le meurtre d'une jeune fille a été hier encore le théâtre d'un *petit drame* passionnel qui aurait pu avoir des conséquences tout aussi tragiques.

Cette populeuse cité s'étend sur quatre communes, Vendin-le-Vieil, Annay, Lens et Loison. C'est sur ce dernier territoire que s'est passée la scène que nous allons raconter.

Les époux Valock tenaient il y a quelque temps un estaminet et leurs affaires prospéraient quand le mari, Julien Valock, aujourd'hui âgé de 28 ans, contracta de déplorables habitudes. Il se mit à boire, fit des fugues assez fréquentes, et lorsqu'il réintégrait le domicile conjugal, c'étaient des scènes violentes entre sa femme et lui.

Il y a six semaines, au retour d'une de ses fugues, les explications entre époux se terminèrent même par des coups de revolver chargé à blanc que la femme tira sur son mari. Nous avons, à ce moment, raconté l'incident.

On comprend que dans ces conditions, le ménage ne devait pas tarder à se disloquer. Les époux Valock s'étaient séparés en attendant le prononcé du jugement de divorce qu'ils avaient demandé, et la femme avait repris à son nom l'estaminet qu'elle occupait naguère ensemble. Elle l'avait meublé à ses frais et elle y logeait plusieurs pensionnaires.

LES EXPLOITS D'UN JALOUX

Cette circonstance exaspéra-t-elle les sentiments de jalousie que Valock avait déjà manifestés à diverses reprises. On peut le croire, car cette dernière manifestation fut particulièrement orageuse.

Mercredi matin, en sortant de la maison de Bethune où il venait de purger une peine courte par corps de 20 jours, Valock se rendit à la cité du numéro 8 et se mit en cachette dans la soirée à l'estaminet tenu par sa femme.

Il trouva la porte fermée. Mais Valock n'est pas homme à s'arrêter pour si peu. Passant par la cour, il administra dans la porte de la cuisine un formidable coup de pied qui la fit sortir de ses gonds, et avant ainsi fait brèche, il pénétra dans la maison.

Il trouva sa femme qui s'était levée en entendant le vacarme. Il arrêta sur elle un revolver, et le braqua sur elle en lui demandant si elle voulait reprendre la vie commune.

Au lieu de répondre à cette sommation, la femme s'empressa de gagner la porte et de pousser l'huisserie ouverte d'un coup de feu éclatant. La balle passa à quelques centimètres de son front et vint traverser la porte. Valock tira encore un coup de revolver, mais sa femme était déjà loin. Se voyant plus, il monta dans la chambre à coucher où se trouvaient les quatre enfants et il fit encore parler la poudre, sans atteindre personne.

Puis, poussant sa fureur contre le mobilier il mit littéralement à sac la maison. Avec une rage aveugle il s'acharna sur les meubles, brisant les chaises, les tables, les armoires, l'horloge, la vaisselle. Quand il s'arrêta, épuisé, le sol était jonché de petit bois cassé et de débris pulvérulents de vaisselle, comme si un cyclone avait passé par là.

LA CAVE-FORT CHABROL

Epouvantés par ce vacarme et par les coups de feu, les logeurs n'avaient pas bougé et ils ne se décidèrent à sortir que lorsqu'ils n'entendirent plus aucun bruit. Ils coururent dans la chambre des enfants et avant constaté qu'ils n'avaient aucun mal, ils se mirent à la recherche de Valock qui avait disparu comme par enchantement.

Tout à coup ils entendirent dans la cave un grand fracas de verres brisés. C'était l'ivrogne qui était descendu dans le sous-sol et qui continuait son œuvre de dévastation brisant les bouteilles et les bonbonnes de genièvre et d'eau-de-vie, ouvrant les tonneaux de bière dont le contenu se répandait en cascade dans la cave.

Cependant l'alarme s'était donnée et des voisins étaient accourus. En les entendant, Valock se mit à crier du fond de sa cave qu'il avait un revolver et des cartouches et qu'il allait se suicider, mais qu'auparavant il tuerait ceux qui descendraient.

Devant cette déclaration on prit le parti d'aller prévenir la gendarmerie de Lens. A deux heures du matin les gendarmes Miélot et Flamont arrivèrent.

Comme on n'entendait plus rien dans la cave transformée en Fort Chabrol, on leur déclara que le forcené s'était fait justice, mais au moment où ils se préparaient à descendre, la voix de Valock s'éleva et à la lueur d'une lanterne qu'on avait passée par le soupirail, on le vit s'agiter au milieu de son lac de bière et de genièvre et brandir son revolver en criant :

— « Ce sont les gendarmes ; mais j'ai un revolver, et le premier qui descend, je le brûle ! »

Puis il se mit à discourir en grommelant et proféra de terribles menaces.

Devant l'attitude du forcené on fit mine d'attendre le jour, car c'était chose sûre qu'il valait d'une mort certaine que de s'aventurer dans l'étroit escalier d'une cave où chaque coup ne pouvait manquer son homme.

Dès le point du jour on reprit les pourparlers avec l'assiégé et on réussit à faire à l'entrée de l'escalier. A ce moment les gendarmes se jetèrent sur lui et le mirent dans l'impossibilité de nuire.

Valock qui s'était légèrement blessé à la main droite en tirant, a été conduit à Lens et sera déféré au parquet. Son revolver contenait encore deux cartouches et quatre douilles vides.

Les rats d'église à Amiens

Ils cambriolent les troncs de l'église Saint-Jacques

Des cambrioleurs ont pénétré la nuit dernière à l'église Saint-Jacques.

Le matin, en arrivant dans l'église, la loueuse de chaises a trouvé à terre, fracturé, le tronc qui est placé près de la crèche de Noël.

Un instant après, le bedeau, faisant une tournée dans l'église, a découvert un autre tronc qui avait été détaché du mur et jeté à terre sans être ouvert. C'était le tronc des chandelles. Comme il ne contenait rien, les cambrioleurs n'avaient pas jugé à propos de le démolir.

Un vicaire a été aussitôt prévenu et est venu se rendre compte de l'importance du vol. A son tour, il a constaté qu'un troisième tronc avait été descellé et fracturé. C'était celui de Saint-Antoine de Padoue.

On suppose donc que les cambrioleurs ont profité, mardi soir, de l'obscurité régnant dans l'église pour s'y faire enfermer. Une fois seuls, ils ont commis leur vol. Puis ils ont eu toute facilité pour fuir en ouvrant de l'intérieur.

Un cadavre dans une malle

UNE FEMME ETRANGLEE PAR SON MARI

Bruxelles, 6 janvier. — Une horrible découverte a été faite dans une mansarde de la maison portant le numéro 134 de la rue Lairesse, à Liége, dont le locataire principal est M. Wéry.

Il y a deux mois environ, un jeune homme venait louer une chambre au second étage et une mansarde au troisième.

Il déclara arriver d'Anvers et il ajouta que ses meubles arriveraient dans quelques jours.

Le jour même, un autre individu amena deux malles, qui furent placées dans la mansarde.

Le jeune homme reparut plusieurs fois et, au début de novembre, il paya d'avance deux mois de sa location.

Puis, dans les premiers jours de décembre, il pria qu'on voulût bien faire parvenir à son frère, à Tervueren, les objets se trouvant dans l'une des malles. Il annonçait en même temps qu'il ne viendrait probablement pas habiter Liége, mais qu'ultérieurement il donnerait des instructions pour la réexpédition de ses malles.

Ces jours derniers, en effet, il demandait qu'on les lui envoyât à son adresse, à Mons.

Hier après-midi, pour préparer les colis, sans doute, Mme Wéry se rendit dans la mansarde. En ouvrant la porte, elle fut saisie à la gorge par une odeur pestilentielle qui se dégageait de l'une des malles. La police, prévenue, la fit ouvrir, et l'on y découvrit un corps en pleine décomposition. Il porte au cou une blessure profonde, faite à l'aide d'un instrument tranchant, dans le but de pouvoir faire entrer le corps dans la malle.

La police se mit aussitôt en campagne et découvrit le propriétaire des deux malles, un nommé Louis Rothenburg, qui fut arrêté.

Il a fait des aveux complets. Il raconta que, dans la nuit du 10 au 11 octobre dernier il avait eu une violente discussion dans la maison qu'il habitait alors avec elle à Anvers, rue de l'Escaut, 80, et qu'au cours de la scène il avait étranglé sa femme.

Voulant se débarrasser du cadavre, il l'avait mis dans une malle, qu'il avait expédiée à Liége, où il se rendit également en compagnie de sa fillette, âgée de 5 ans et demi.

Après avoir loué une chambre et une mansarde, il y déposa son funèbre colis, resta trois jours à Liége, puis partit, disant qu'il allait se mettre à la recherche de sa femme, qui était disparue.

Il se rendit alors à Mons, où il ne tarda pas à se placer comme lithographe. C'est là qu'il a été arrêté.

Rothenburg est né le 15 avril 1872 ; sa femme, Marie Legrand, est originaire de Harzé et est née le 11 janvier 1868. Elle était divorcée d'avec Guillaume Médart, dont elle a eu deux enfants, une fille aujourd'hui âgée de 22 ans et un garçon âgé de 21 ans.

MILLERAND EN ITALIE

Le ministre des Travaux publics va se rencontrer avec son collègue italien. — Les voies ferrées franco-italiennes

Rome, 6 janvier. — La rencontre annoncée entre M. Millerand et le ministre des travaux publics italien, M. Rubini, n'aurait nullement pour objet de discuter la question du palais Farnèse ; il s'agirait beaucoup plutôt d'examiner celle du chemin de fer Nice-Coni et celles des autres voies ferrées franco-italiennes.

La « Gazzetta del Popolo » de Turin publie des détails sur le programme de la rencontre de MM. Rubini et Millerand.

Les deux ministres se rencontreront à la frontière, entre San-Dalmazzo et Tenda.

Lundi matin, ils effectueront le parcours Tenda-Vieveola en automobile afin d'examiner les travaux du chemin de fer en construction.

M. Rubini offrira un déjeuner de soixante couverts à M. Millerand à Tenda.

Au retour, M. Cubini accompagnera M. Millerand jusqu'à Vintimille.

M. Celesia, sous-secrétaire d'Etat, accompagnera M. Rubini.

Un tigre terrorise la Champagne

Reims, 6 janvier. — Décidément les tigres font parler d'eux en ce moment. Après la tigresse de Marseille, qui sema la terreur sur la Canebière, après le tigre de Gien, voici la Champagne terrorisée par un nouveau roi de la jungle.

Le 30 décembre dernier, M. Julien Franquet rentrait chez lui lorsqu'il rencontra dans la forêt de Sougy (Marne), un fauve de forte taille qui poussait d'effroyables rugissements. M. Franquet prit la fuite et le fauve disparut. Le lendemain, M. Franquet apprit que la veille, M. Guyot-Brignet avait rencontré un énorme felin dans les vignes de Pringy. Une battue fut organisée, mais les chasseurs rentrèrent bredouille.

L'histoire se colporta et les habitants de Dommartin-Lettrée affirmèrent à leur tour avoir rencontré un tigre dans leur forêt. Deux gendarmes se mirent en campagne, mais ils ne parvinrent pas à capturer la bête.

En attendant, la terreur règne dans la contrée. On ne laisse plus sortir les enfants, les portes des maisons sont closes et les paysans montent la garde l'escopette au poing.

UN PRÊTRE BRULÉ VIF

Nantes, 6 janvier. — Un terrible accident s'est produit à Bouaye (Loire-Inférieure) : l'abbé Louis Faugaret, ancien curé de cette localité, s'étant approché trop près du feu, les flammes prirent à ses vêtements et l'infortuné ecclésiastique fut atrocement brûlé. Quelques heures plus tard, il expirait au milieu des plus terribles souffrances.

L'abbé Faugaret était originaire de Paimbœuf.

L'affaire des poisons de Vienne

La culpabilité du lieutenant Hofrichter est certaine

Vienne, 6 janvier. — Suivant le *Deutsches Volksblatt*, la culpabilité du lieutenant Hofrichter dans l'affaire des pilules au cyanure de potassium, envoyées à des officiers, serait aujourd'hui démontrée.

Le lieutenant Hofrichter aurait obtenu le cyanure par l'entremise d'un pompier dont le frère est droguiste.

L'assassinat de Mme Gouin

LES DEUX SOLDATS SONT TRANSFERES A CORBEIL

Paris, 6 janvier. — Les deux soldats assassins Grabit et Michel ont été extraits à 3 heures et demie du dépôt et conduits par 4 inspecteurs de la sûreté à la gare de Lyon, où ils ont pris à 4 h. 55 le train pour Corbeil.

Avant son départ, Grabit avait pu s'entretenir avec Me Henri Robert et Me Dessaigne.

Comme on redoute une tentative d'évasion, les plus grandes mesures de précautions ont été prises.

M. Clémenceau et le Parti Radical

Le bureau du Comité Exécutif approuve M. Vallé

Paris, 6 janvier. — Le bureau du Comité Exécutif du Parti radical et radical-socialiste réuni hier soir, sous la présidence de M. Ranson, vice-président, a pris connaissance du dossier concernant les élections municipales de Toulon. Il a approuvé l'attitude adoptée par son président, M. Vallé, dans cette circonstance.

Le bureau a décidé qu'un exposé détaillé des divers incidents auxquels ces élections ont donné lieu serait fait à la réunion plénière du comité qui aura lieu mercredi prochain, et qu'aucune note sur la réunion d'hier ne serait communiquée à la presse. M. Clémenceau n'ayant pas encore fait savoir si à la suite de la démarche de M. Vallé il maintenait ou non sa démission du parti.

A la demande de M. Vallé, les décisions prises hier soir ne seront mentionnées dans le « Bulletin » du parti qu'après la réunion plénière de mercredi prochain.

On ne vendra pas les bijoux d'Abd-el-Aziz

Une ordonnance de M. Ditte, président du Tribunal Civil

Paris, 6 janvier. — On sait que, le 6 décembre dernier, de sait avoir lieu la vente des bijoux d'Abd-el-Aziz et que ce jour-là, El Mokri, envoyé du gouvernement marocain, se présentait devant M. Ditte, président du tribunal civil, pour lui demander qu'il fût sursis à la vente, en déclarant que la reconnaissance avait été égarée, mais qu'il était prêt à payer le montant du prêt consenti, des intérêts dûs et des frais occasionnés par l'annonce de la vente.

El Mokri était porteur de 1.500.000 francs avancés par le Crédit Foncier Algérien et M. Ditte ordonna qu'il fût sursis à la vente pendant un mois, moyennant consignation de cette somme.

Au terme de ce délai, c'est-à-dire le 6 janvier, la vente devait avoir lieu, si on n'avait pas opéré légalement le dégagement des bijoux en présentant la reconnaissance.

Le gouvernement marocain a profité de ce délai pour rechercher et retrouver la reconnaissance qui devait être restée entre les mains de l'ancien sultan Abd-El-Aziz ou de ses agents. Ces recherches ont du reste été facilitées par l'accord intervenu entre la France et le Maroc.

Aujourd'hui, le gouvernement marocain était donc en mesure de dégager les bijoux mais, malgré le concours du Mont-de-Piété, il éprouva de grandes difficultés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Me Tissier, avocat, et mandataire spécial de Moulay-Hafid, demandait cet après-midi à M. Ditte de rendre une ordonnance l'autorisant à retirer les 1.500.000 francs de la Caisse des Dépôts et Consignations, avec le concours d'un représentant du Mont-de-Piété.

Après observations de Me Ducuing, avocat et Giry, avoué du Mont-de-Piété, M. Ditte a rendu une ordonnance conforme.

Les 1.500.000 francs vont donc être retirés de la Caisse, puis versés au Mont-de-Piété, qui rendra à El-Mokri les bijoux du frère de son sultan.

Un parricide de 17 ans devant les Assises

Il tua son père qui l'empêchait d'acheter une bicyclette. — Quinze ans de travaux forcés.

Brest, 6 janvier. — La Cour d'assises de Quimper vient de juger un parricide de dix-sept ans, François Kermarrec, clerc de notaire à Taulé, près Morlaix.

Le 21 mars dernier, voulant se procurer de l'argent, l'accusé pénétra dans la chambre de son père, 2e maître de marine ; armé d'un revolver, il déchargea son arme sur son père encore couché et lui fracassa le crâne ; il tira immédiatement deux autres balles sur sa belle-mère, l'atteignant au poignet et au sein gauche, puis, comme celle-ci avait encore la force de se lever, il la frappait d'une troisième balle à la tête ; croyant l'avoir tuée, il s'en allait tranquillement à son étude.

Mme Kermarrec n'étant point morte, le parricide fut connu et arrêté.

Kermarrec reconnaît qu'il avait prémédité son crime depuis quelques jours. Il désirait échanger contre une bicyclette neuve sa machine qui, pourtant était en excellent état ; et, comme il craignait que son père ne se prêtât pas à ses desseins, il avait conçu le projet de l'assassiner.

La veille du crime, il avait, à Morlaix, acheté la bicyclette qu'il convoitait et dont il ne devait prendre livraison que lorsque la disparition de son père lui aurait donné les moyens de la payer.

Le jeune Kermarrec n'avait pas, dit-il, l'intention arrêtée de tuer sa belle-mère, s'il avait pu s'échapper avant qu'elle se fût rendu compte de l'assassinat de son mari.

La pauvre femme a survécu à ses blessures, mais elle a le poumon perforé d'une balle qui n'a pu être extraite. La cour d'assises a condamné Kermarrec à quinze ans de travaux forcés.

Les Polonais vont être expropriés

Berlin, 6 janvier. — La « Gazette de Francfort » a annoncé dernièrement que le Gouvernement prussien avait l'intention de faire usage de la loi d'expropriation sur les propriétés polonaises.

Le journal « Taeglische Runschau » apprend de bonne source que cette nouvelle de la « Gazette de Francfort » est fondée.

La commission de colonisation, qui se réunira le 19 courant, à Posen, proposera l'expropriation de toute une série de propriétés polonaises, surtout de celles dont les propriétaires résident à l'étranger.

La Crise Grecque

LA LIGUE MILITAIRE IMPOSE SES VOLONTES

Athènes, 6 janvier. — D'après un accord entre le colonel Zorbas et le président du conseil, les projets de lois, au nombre de 150, seront acceptés rapidement, sans opposition sérieuse.

Typaldos et ses complices protestent contre leur incarcération. Ils disent que toute nomination d'un juge d'instruction doit être approuvée par le roi, lorsqu'il s'agit d'un délit politique, ce qui n'a pas été fait. De plus, la Constitution défend qu'une détention pour des raisons politiques dure plus de deux mois. Ils demandent donc leur mise en liberté immédiate.

Le président du conseil a exposé, aujourd'hui, un projet fixant la limite d'âge des agents diplomatiques et consulaires.

La limite d'âge est ainsi fixée :

Ministres plénipotentiaires : 60 ans ;

Agents diplomatiques et consuls généraux : 67 ans.

Consuls de première classe : 63 ans ;

Consuls de seconde classe et autres employés du service consulaire : 59 ans.

Tous les ministres de Grèce, à l'exception de ceux de Londres, de Washington et de Sofia, sont atteints par la limite d'âge.

Le Palais Royal en feu

Athènes, 6 janvier. — Une dépêche qui nous parvient en Dernière Heure, annonce qu'un incendie dévore le Palais Royal. Elle spécifie que le feu aurait une cause purement accidentelle. Mais la situation est si troublée en Grèce, le pouvoir y est si affaibli, qu'il ne faut accueillir cette explication que sous les plus extrêmes réserves. Demain nous apprendra peut-être que la sédition militaire qui triomphe si insolemment en Grèce, n'est pas étrangère à cet incendie accidentel.

Athènes, 6 janvier. — Un incendie accidentel a dévoré le Palais Royal. La famille royale est actuellement réfugiée dans la villa de Tatog.

L'incendie a éclaté dans l'aile droite du palais royal.

A onze heures du soir, des flammes formidables montent au-dessus de l'édifice.

La troupe s'efforce de limiter l'incendie à l'étage supérieur. On espère sauver les appartements royaux.

On confirme que l'incendie est dû à un accident. Il n'y a aucune victime.

Une foule immense se trouve aux abords du palais.

Les marins des navires anglais sont arrivés pour porter secours.

Graves troubles en Italie

Les paysans se soulèvent

Rome, 6 janvier. — Les habitants de la localité de Lariano, au nombre de plusieurs milliers, formés en cortège et précédés de drapeaux, se sont dirigés vers la ville de Velletri afin de voir le sous-préfet et de protester contre l'interdiction qui leur a été faite par la municipalité de ramasser du bois de chauffage dans la forêt voisine.

Deux compagnies d'infanterie les arrêtèrent aux portes de la ville et des fonctionnaires s'efforcent actuellement de persuader aux manifestants de retourner chez eux.

On craint des désordres, car ceux-ci n'écoutent aucun conseil ; ils ne veulent même pas consentir à envoyer une délégation, mais insistent pour être tous reçus par le sous-préfet.

Les autorités ont télégraphié à Rome pour obtenir des renforts et un escadron de cavalerie leur a été dépêché.

Un attentat contre M. John Burns

Londres, 6 janvier. — M. John Burns, ministre du travail, a été l'objet d'un attentat à Wednesbury au moment où il allait monter en automobile.

Il fut violemment saisi au corps par un individu resté inconnu qui a réussi à prendre la fuite.

Les ministres sur la côte d'Azur

Nice, 6 janvier. — M. Cochery, ministre des Finances, séjournant à Nice, a visité le casernement des douaniers, accompagné du préfet et du directeur des douanes.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, est attendu aujourd'hui. Il consacrera deux jours à visiter les établissement oléicoles du département.

L'amiral Boué de Lapeyrère, ministre de la marine, est arrivé hier soir à Cannes.

Dernières Nouvelles REGIONALES

A DOUAI

Les expériences de Bréguet à l'aerodrome de la Brayelle

L'appareil avec lequel M. Bréguet a réussi mercredi les vols que nous avons signalés, a été entièrement construit dans les ateliers Breguet, boulevard Vauban. Le fuselage, très effilé, est fait de tubes d'acier. Le moteur Renault, de 55 chevaux, est placé à l'avant. Le siège du pilote est situé au centre de l'appareil et c'est à l'arrière que se trouvent les gouvernails de direction et de profondeur.

L'hélice métallique comprend trois branches. Les pales sont souples.

L'équilibre du biplan est assuré par des plans latéraux. La disposition de ces plans permet de virer avec le maximum d'aisance.

M. Breguet a obtenu avec cet appareil une vitesse de 71 kilomètres à l'heure. Il compte faire mieux encore avec un second biplan muni d'un moteur rotatif Gnome de 55 chevaux, qui sera incessamment expérimenté.

M. Breguet continue ses expériences.

Prochains essais : bientôt auront lieu les essais de l'aéroplane Bauchez, qui n'attend plus que son hélice.

Comme on le voit, la mort effroyable du pauvre et charmant Delagrange ne trouble pas nos aviateurs. Ce sont de hommes, et c'est le plus beau compliment qu'on leur puisse faire.